

Quelques gestes simples pour profiter de son jardin tout en préservant l'environnement

Tolérer les petites mousses sur le toit de sa maison, ne pas utiliser d'herbicides ou d'engrais chimiques dans son jardin ou encore éviter tout feu en plein air: ces quelques gestes sont bénéfiques à l'environnement.

Restreindre sa consommation d'eau en période de sécheresse

Pour préserver la ressource en eau potable, il est notamment recommandé de ne pas arroser sa pelouse en période de sécheresse.

Nettoyage des toitures et des extérieurs: produits interdits

L'utilisation d'herbicides et de produits biocides, y compris l'eau de Javel, le vinaigre ou le sel, est strictement interdite pour le nettoyage des toitures, terrasses, chemins et places. Ces substances, entraînées par les eaux de pluie, causent de graves dommages à la faune et à la flore aquatiques. Les méthodes mécaniques doivent être privilégiées. La présence de mousses peut être tolérée sans risque pour les bâtiments.

Ne pas faire de feux en plein air

L'incinération de déchets en plein air est interdite par la loi, exception faite de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, dans la mesure où ceux-ci sont suffisamment secs pour ne pas causer de fumée.



Exploiter correctement sa piscine

Une mauvaise conception ou une exploitation inadaptée des piscines privées peut engendrer des pollutions graves des cours d'eau ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration. Le SEN a édicté des prescriptions pour les piscines privées qui rappellent les bons usages.

Prendre soin de ses plantes sans pesticides

Il existe une multitude de techniques alternatives aux pesticides. Rien de mieux que les bonnes vieilles recettes de grand-mère. Le savon noir dilué (5%) avec de l'eau est par exemple très efficace contre les pucerons. On peut également choisir des variétés résistantes aux maladies qui se défendent mieux contre les ravageurs.

Utiliser du compost comme engrais pour son potager

Une couche de compost de seulement 1 à 2 mm suffit pour une année. Pour ne pas polluer son jardin, seules les cendres de bois vraiment naturel, c'est-à-dire en provenance direct des arbres, peuvent être répandues en petites quantités.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt Afu

En savoir plus

